LE CHOIX DES RÉGIONS

RAPPORT DE LA CONSULTATION

Office de planification
et de développement du Québec

Québec, AVRIL 1985

Saguenay — Lac-Saint-Jean

Québec

TEXTE:

Rédaction:	**Serge Cloutier**
Comité de lecture:	**Lawrence Desrosiers** **Laurent Boucher** **Gaston Girard** **Réjean Morissette**
Secrétariat:	**Lynda Desmeules**

PRODUCTION:

Carte:	**Service de la cartographie, O.P.D.Q.**
Révision et édition:	**Service des communications, O.P.D.Q.**
Impression:	**Service des impressions en régie** **Ministère des Communications**

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Office de planification et de développement du Québec

PRÉSENTATION

Au cours de l'hiver 1983-1984, le ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional, monsieur François Gendron, a tenu des audiences publiques concernant le document de consultation "Le Choix des régions". Les audiences eurent lieu dans toutes les régions du Québec.

Le nombre et la qualité des mémoires présentés ont incité l'OPDQ à publier à la fois une synthèse pour chacune des régions et une synthèse nationale regroupant les diverses tendances régionales. Le présent document contient l'essentiel des réflexions exprimées dans notre région.

Ces documents favoriseront, nous l'espérons, la poursuite de la réflexion sur le développement régional et surtout la réalisation de nouvelles actions de développement conformes aux volontés et aux aspirations des intervenants de la région.

Michel Damphousse
Délégué régional - OPDQ
Saguenay - Lac-Saint-Jean

1060, rue Conroy
Bloc 2, 3e étage
Québec, QC
G1R 5E6

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

INTRODUCTION 1

1. CONCEPTS GÉNÉRAUX DU "CHOIX DES RÉGIONS"

1.1 Les objectifs du "Choix des régions" 3

1.2 La problématique du développement régional 3

1.3 Les principes du "Choix des régions" 3

2. LA MRC

2.1 Le territoire de la MRC 6

2.2 Les fonctions de la MRC 6

2.3 La décentralisation 7

2.4 Le contrat de développement 7

2.5 La Société de développement économique 8

3. LA RÉGION DE CONCERTATION

3.1 Le territoire de la région de concertation 10

3.2 Le CRCI 11

3.3 La conférence annuelle régionale 12

3.4 La redéfinition des conseils régionaux 13

4. L'ACTION GOUVERNEMENTALE

4.1 L'ODRQ 15

4.2 Régionalisation des actions gouvernementales 15

4.3 Les programmes de développement 16

4.4 Les outils financiers 16

CONCLUSION 18

Liste des sigles 22

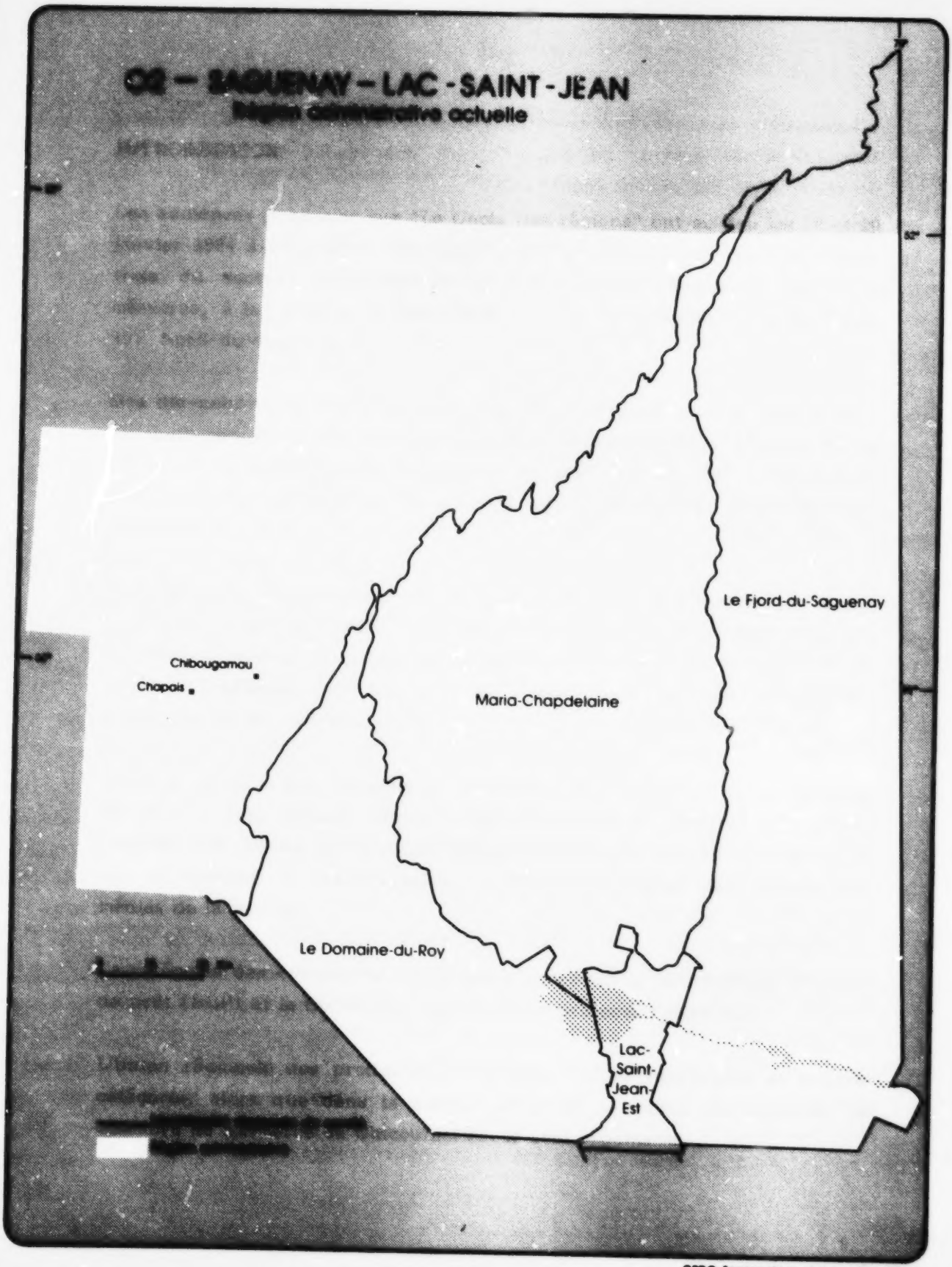

OPDQ. Service de la cartographie. 1985.

INTRODUCTION

Les audiences publiques sur "Le Choix des régions" ont eu lieu les 19 et 20 janvier 1984 à Jonquière. La région a produit vingt-deux mémoires, dont trois du secteur géographique de Chibougamau-Chapais. Ces trois mémoires, à la demande de leurs auteurs, ont été entendus dans la région 10: Nord-du-Québec.

Des dix-neuf mémoires provenant de la région Saguenay - Lac-Saint-Jean, dix-huit ont été présentés lors des audiences. Seul le mémoire de la Chambre de commerce de Chicoutimi n'a pas été discuté en audiences publiques, sa présentation au Ministre ayant été faite le jour même des rencontres.

Par catégorie d'organismes, les dix-neuf mémoires se répartissent ainsi: pour la section municipale, les quatre MRC de la région, soit celles du Fjord-du-Saguenay, de Lac-Saint-Jean-Est, du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine, de même que les deux villes les plus populeuses, Chicoutimi et Jonquière.

Dans la section des organismes régionaux se retrouvent cinq conseils régionaux: le Conseil régional de développement (CRD), le Conseil régional des loisirs (CRL), le Conseil régional de la culture (CRC), le Conseil régional de l'environnement (CRE) et le Conseil des usagers des médias de la Sagamie.

La catégorie des organismes parapublics comprend la Bibliothèque centrale de prêt (BCP) et la Commission de formation professionnelle (CFP).

L'Union régionale des producteurs agricoles (UPA) représente sa propre catégorie, alors que dans la section réservée au milieu des affaires, la Chambre de commerce de Chicoutimi est le seul organisme.

L'Association régionale des commissaires industriels (ARCI) et Promotion industrielle du secteur de Saint-Félicien constituent la catégorie des Sociétés de développement économique.

Dans la catégorie "autres", on retrouve le Comité d'environnement de Chicoutimi (CEC) et la Société nationale des Québécois (SNQ). Aucun mémoire individuel n'a été produit.

L'intérêt que les auteurs de mémoires ont porté au sujet varie passablement de l'un à l'autre, allant de la présentation formaliste d'un simple avis jusqu'à l'analyse détaillée des chapitres du document de consultation.

Pour expliquer cette situation, on peut rappeler que les agents régionaux du développement étaient alors en pleine effervescence, ayant été sollicités en peu de temps par plusieurs documents de réflexion: naissance récente des MRC dans la région, audiences de la Commission royale McDonald sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, audiences du Conseil des collèges, sans compter le déroulement successif des principales étapes (locales puis sectorielles) préparatoires au Sommet régional sur le développement et l'économie, s'étendant de novembre 1982 à mai 1984.

Par chapitre, on peut résumer ainsi le rapport d'analyse: sur les principes et objectifs, la plupart des mémoires et la majorité des intervenants se prononcent. Le chapitre un est donc largement abordé.

Le chapitre deux, sur la MRC, intéresse chacun dans son domaine, excepté le milieu des affaires. La région de concertation, au chapitre trois, attire surtout l'attention au sujet du CRCI et de la redéfinition des conseils régionaux.

Les intervenants ne semblent pas avoir cru bon ou avoir eu le temps de réagir au chapitre quatre sur l'action gouvernementale.

1. CONCEPTS GÉNÉRAUX DU "CHOIX DES RÉGIONS"

1.1 Les objectifs du "Choix des régions"

Les objectifs du document gouvernemental sont épousés avec enthousiasme par tous ceux qui y font allusion. Dans une région autonomiste, l'auto-développement représente une idée qui progresse depuis assez de temps pour avoir déjà donné des fruits. La vitalité des conseils régionaux en témoigne, de même que leur nombre.

Malgré leur accord sur les objectifs, des intervenants précisent que cet accord ne constitue pas un accord sur les moyens proposés. Les intervenants municipaux, villes et MRC, considèrent la réforme comme superflue et inopportune, et soulèvent plus de questions qu'ils ne font de commentaires.

1.2 La problématique du développement régional

Les intervenants n'ont abordé ce thème que très indirectement. La description de la réalité régionale au Québec, faite dans "Le Choix des régions", correspond bien à la réalité du Saguenay - Lac-Saint-Jean.

Trois mémoires soulignent au passage des faiblesses spécifiques à la région: l'UPA déplore l'éloignement des marchés et la rigueur du climat, les milieux d'éducation (CFP) font ressortir le chômage chronique, et les écologistes insistent sur la domination des multinationales dans le développement régional. Être une région-ressource, soulignent-ils, ce n'est pas toujours avantageux, surtout quand cela provoque une dépendance à l'égard de ceux qui exploitent ces ressources.

1.3 Les principes du "Choix des régions"

La concertation, présentée ici comme l'un des objectifs fondamentaux du document de consultation, semble avoir été perçue comme une vertu, un

idéal à atteindre sur lequel on est tous d'accord, vers lequel on tend avec un succès variable.

Le moment venu de passer aux actes, c'est plus difficile que prévu. C'est ainsi que lors des échanges avec le ministre, les organismes plus importants, surtout les grandes villes, ont semblé craindre de perdre de leur poids relatif en se concertant avec les autres. Les plus petits, au contraire, nourrissent la certitude de ne pas avoir de poids dans la balance, comme les représentants ruraux du Lac-Saint-Jean-Ouest. Chacun affirme cependant pratiquer déjà depuis longtemps la concertation intersectorielle localisée. Sur le principe: unanimité. Sur la volonté de passer aux actes: résistance.

Phénomène nouveau appelant des attitudes nouvelles, la concertation n'est pas encore une habitude régionale, malgré les exercices nombreux qu'ont exigés les préparatifs en vue du Sommet régional.

Quant à la globalité du concept de développement, elle rebute visiblement le milieu des affaires. Celui-ci, comme certaines villes bien équipées, craint de perdre son efficacité à réunir des intervenants qu'il qualifie de "disparates".

Au contraire, certains conseils régionaux exigent que les développeurs traditionnels tiennent compte des dimensions loisirs, culture, environnement, et qu'ils admettent le rôle économique de ces activités dites sociales.

Quant au rôle des dynamismes locaux et au rôle de l'État, on se prononce assez peu là-dessus, reportant le débat à plus tard. Non sans avoir cependant mis le gouvernement en garde contre toute tentative d'asservir les dynamismes locaux à des structures régionales imposées, ou pire, d'asservir les dynamismes régionaux au gouvernement lui-même.

Bref, la concertation est une vertu contraignante qui fait peur; le développement régional est global pour les uns, exclusivement énomique pour les autres. La concertation avec l'État est souhaitable pour les uns, alors que d'autres craignent qu'elle ne s'exerce au détriment de la région.

2. LA MRC

2.1 Le territoire de la MRC

Malgré la création récente des MRC, résolue par décret dans trois cas sur quatre, ce thème a peu retenu l'attention. Une seule MRC parle brièvement de malaises persistants et de mariages imposés. Pas plus.

Les intervenants acceptent le territoire décrit comme un fait accompli, mais certains d'entre eux, l'UPA et la CFP, notamment, s'empressent de préciser qu'il n'est pas question de s'ajuster à ces territoires. Les échanges survenus aux audiences ont d'ailleurs permis aux organismes parapublics et à l'UPA d'être rassurés là-dessus.

Pour les Sociétés de développement économique (SDE) et les commissariats industriels, s'il faut harmoniser les territoires, il va falloir que ce soit volontaire. Les cadres et les structures administratives doivent s'adapter aux réalités régionales et non l'inverse, explique de son côté le Comité d'environnement de Chicoutimi.

Et enfin, le CRD propose que le secteur Chibougamau-Chapais soit doté d'une MRC, si tel est son désir.

2.2 Les fonctions de la MRC

Engagées dans l'élaboration du schéma d'aménagement, les MRC en font leur vocation centrale, leur pièce maîtresse, celle qui leur donnera ensuite un rôle prépondérant dans le développement régional. Pour le milieu municipal, l'importance des schémas d'aménagement justifie que l'on attende leur réalisation avant de passer à d'autres dossiers tel "Le Choix des régions".

Les conseils régionaux souhaitent participer au processus d'élaboration des schémas d'aménagement des MRC afin d'y faire valoir leurs compétences spécifiques. Ils considèrent cependant que bien que les MRC s'avèrent des

lieux de mise en commun de services, elles ne constituent pas pour autant des agents privilégiés pour le développement régional.

Les autres intervenants n'ont pas abordé cette question.

2.3 La décentralisation

Les MRC, qui ne veulent rien arracher aux municipalités locales ni empiéter sur quelque juridiction, attendent les offres de l'État et veulent pouvoir les discuter en haut lieu: UMQ - UMRCQ - Gouvernement.

La MRC comme point de chute de la décentralisation est mal accueillie par les villes, qui y voient une centralisation régionale à leurs dépens.

Pour les conseils régionaux, rien n'empêche qu'une certaine décentralisation soit faite sur le plan régional, par leur entremise. Des CR pourraient ainsi recevoir des mandats gouvernementaux, un peu comme le CRL s'occupe des loisirs en milieux municipaux. Le Conseil régional de l'environnement pourrait, par exemple, prendre le mandat d'organiser le "Mois de l'environnement".

La SNQ, le CRL et d'autres intervenants de cette région sont tellement en accord avec le principe de la décentralisation qu'ils avaient vu, ou souhaité voir, dans "Le Choix des régons" les paramètres d'un gouvernement régional. La notion de gouvernement régional a flotté dans l'air de la région pendant plusieurs années au début des années soixante-dix.

Les organismes populaires estiment de leur côté qu'il appartient à la région de définir comment et à quel rythme la région est prête à assumer plus de pouvoirs.

2.4 Le contrat de développement

Le contrat de développement, estiment les MRC, ce sera un prolongement naturel et logique du schéma, mais pour les projets intermunicipaux seulement, et non pas locaux.

Pour Chicoutimi et Jonquière, la MRC représente un intervenant superflu qui risque d'interférer dans leurs propres projets.

Pour les conseils régionaux, des loisirs et de la culture, le contrat de développement constitue un projet intéressant et ils souhaitent y être associés, d'autant plus qu'ils espèrent obtenir des budgets de développement pour s'impliquer davantage dans la région.

De l'avis de la BCP, de l'UPA et des commissaires industriels, la MRC ne doit pas pouvoir intervenir dans leurs plates-bandes. Ces intervenants prétendent que des contrats signés entre les MRC et le gouvernement interféreraient dans leurs propres projets.

De toute manière, explique la SNQ, les MRC ont suffisamment de travail avec leur schéma pour le moment, et il est inopportun de signer des contrats avec elles.

Enfin, deux questions surgissent des débats: "Où sont les simples citoyens là-dedans", demande le Comité d'environnement de Chicoutimi? et "Quelle est la place des hommes d'affaires dans les contrats", interroge la Chambre de commerce de Chicoutimi?

2.5 La Société de développement économique

Les MRC sont restées muettes sur ce sujet alors que les villes ont fait savoir qu'en finançant leurs propres sociétés de développement, elles s'attendaient à les contrôler et à en recevoir les retombées. Les fonctions de ces organismes doivent être prévues selon les besoins et les priorités

des villes elles-mêmes, qui associent les gens du milieu les plus concernés, évitant, a-t-on expliqué, de donner aux SDE un caractère trop inutilement démocratique, ce qui n'est pas efficace.

Les seuls autres à se pencher sur ce thème furent les commissaires industriels, par leur association régionale, dont font partie les huit corporations du territoire. Celles-ci affirment qu'elles remplissent déjà les fonctions prévues pour les SDE dans le document. Certaines d'entre elles sont structurées de la manière prévue dans "Le Choix des régions". En échangeant avec le Ministre, les porte-parole laissent entendre que si on les laisse faire, ils réévalueront petit à petit leur structure et leur fonctionnement, de même que leur territoire d'intervention.

Contrairement aux maires urbains, les commissaires industriels ruraux voient d'un mauvais oeil le contrôle de leurs organismes par les politiciens locaux ou de MRC. Ils préfèrent relever de corporations semblables aux sociétés de développement économique décrites dans le document de consultation.

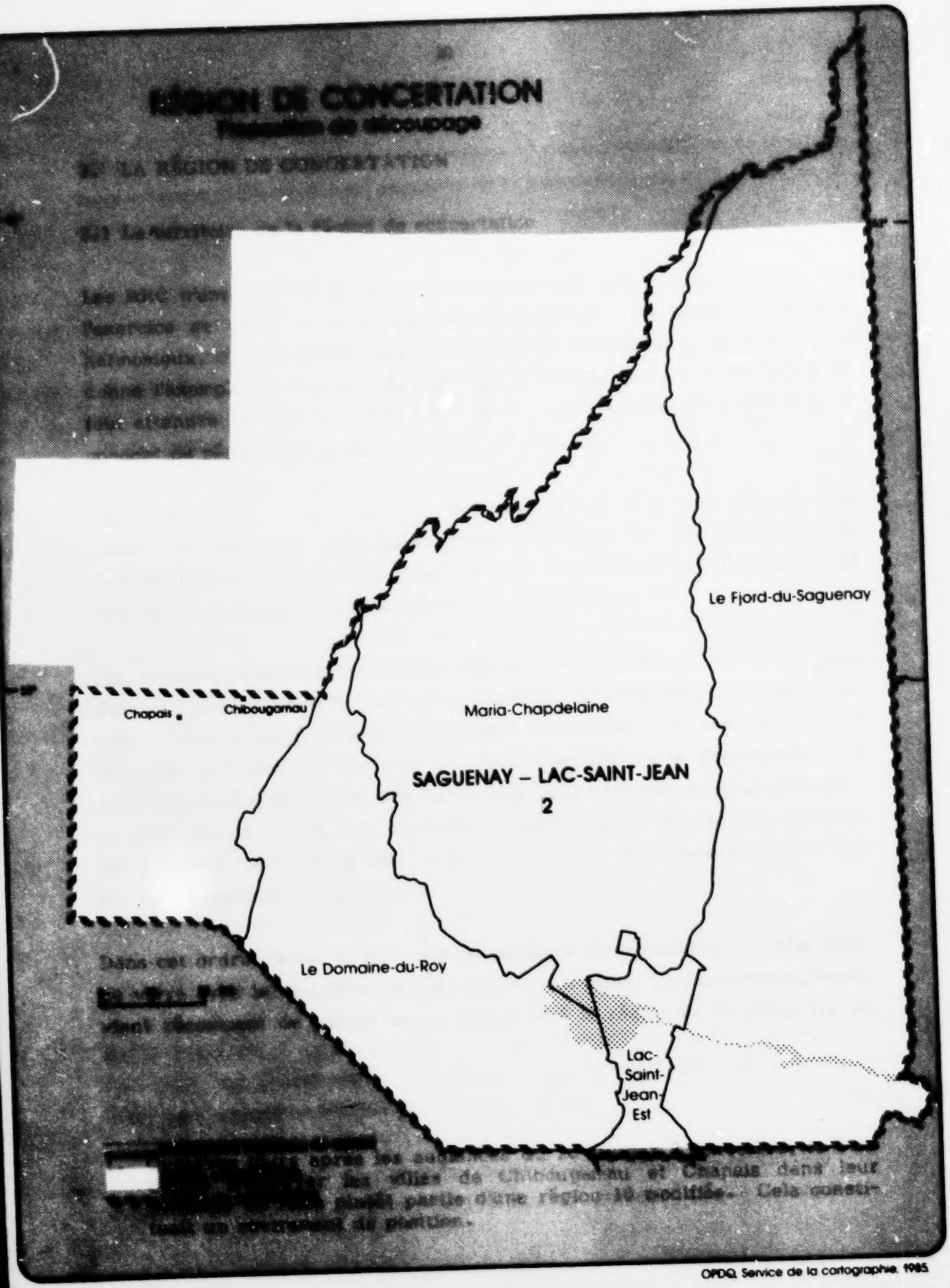

OPDQ, Service de la cartographie, 1985.

3. LA RÉGION DE CONCERTATION

3.1 Le territoire de la région de concertation

Les MRC n'ont rien contre la notion de région de concertation, pouvu que l'exercice se déroule entre élus ou entre MRC. Le territoire le plus harmonieux, c'est la région d'appartenance, disent-elles. Et quand on leur donne l'exemple du Sommet régional, les porte-parole de MRC disent qu'il faut attendre les résultats avec d'en juger. Ils sont donc d'accord avec le concept de région de concertaion, mais défini à leur manière.

Pour les villes, le territoire de concertation tel que proposé est trop grand, la population trop hétérogène et les intérêts trop différents et contradictoires. Dans une ville, autour d'un même lieu d'intérêt, les citoyens et groupes se reconnaissent et participent.

Les conseils régionaux travaillent déjà au niveau proposé, mais manquent d'argent dans plusieurs cas pour desservir Chibougamau-Chapais. Le CRD, de son côté, argumente longuement sur l'importance pour les régions 02 et 08 actuelles de profiter du développement de la Baie-James. Il demande que ce territoire soit inclus aux régions-ressources adjacentes[1]. La SND appuie le CRD en demandant que la région 02 s'étende jusqu'au 55e parallèle, incluant la MBJ, qu'on aurait pris soin d'assujettir à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Dans cet ordre d'idée, la CFP cite l'expérience d'harmonisation qu'elle vient de vivre avec le ministère de l'Éducation. En effet, Chibougamau-Chapais vient récemment de passer de la région 08 à la région 02 au ministère de

---

1. Quelques jours après les audiences du 20 janvier à Jonquière, le CRD décida d'appuyer les villes de Chibougamau et Chapais dans leur demande de faire plutôt partie d'une région 10 modifiée. Cela constituait un revirement de position.

l'Éducation, alors que la CFP de la région 02 desservait déjà cette commission scolaire intégrée. Les relations sont maintenant plus logiques et la clientèle mieux servie, estime l'organisme parapublic.

3.2 Le CRCI

Tant dans leur mémoire que lors des audiences publiques, les organismes qui ont réagi au "Choix des régions" sont unanimes: ils ne veulent pas du CRCI tel que proposé dans le document. Certains d'entre eux ne veulent pas de CRCI du tout. Ils sont pour la concertation, mais pas structurée de la manière proposée.

Pour les villes, il s'agirait d'une institution bureaucratique superflue, une solution aventureuse nécessitant de nombreuses années d'expérimentation. C'est inutile au développement et irréaliste, disent-elles. Et, puisque les villes ne voulaient pas de concertation forcée sur le plan régional, elles refusent tout CRCI. Questionnés, les maires parlent en définitive plutôt d'une question de principe que du contenu de ce chapitre, en refusant parfois de s'engager dans des discussions détaillées sur le sujet. Il s'agissait alors plutôt d'une protestation contre toute réforme que d'une critique du document de consultation.

Pour les MRC, ce n'est pas le moment de parler de CRCI. Attendons un peu, n'en discutons même pas, disent-elles. Mais, s'il faut qu'il soit créé, que les municipalités y occupent la place de choix, que son financement soit assumé entièrement par l'État et que cet organisme reste tout à fait indépendant.

Si le CRCI doit exister, il devra réunir des partenaires autonomes, favoriser des consensus et ne pas se mêler du développement concret, affirment notamment les commissaires industriels.

Alors que la Chambre de commerce de Chicoutimi mesure la crédibilité d'un éventuel CRCI selon la proportion d'hommes d'affaires qui y siégeraient,

l'UPA dit craindre que l'organisme soit un prétexte pour harnacher les forces de concertation au profit d'un seul interlocuteur, le gouvernement du Québec.

Imposé, un CRCI contiendrait "toute la semence de la frustration, de la démobilisation et de l'uniformisation stérilisante", soutient la SNQ, résumant ainsi le point de vue de ceux qui exigent que ce soit la région qui définisse le CRCI. Rassurés par le Ministre, ces organismes n'en continuent pas moins de s'opposer au fait que la structure-cadre du CRCI soit déterminée par le gouvernement. Comme le soutient la Chambre de commerce, il importe d'être totalement indépendant de l'État pour pouvoir défendre la région contre les centralisateurs gouvernementaux.

En somme, l'État ne donne pas assez de moyens financiers aux régions pour leur permettre d'exercer le maximum d'autonomie. On accepterait du financement inconditionnel, mais il n'est pas question d'accepter un modèle imposé. "Et au moins, attendons de voir ce que le Sommet régional va produire sur ce sujet", termine-t-on en choeur.

3.3 La conférence annuelle régionale

La conférence annuelle régionale étant une suite logique au CRCI, et ce dernier tel que proposé étant contesté, les intervenants ont été rares et réticents à parler de ce thème particulier. Seule la Société nationale des Québécois a développé une argumentation sur le sujet.

La SNQ exprime l'avis qu'un exercice annuel collectif sur le développement régional est essentiel. Il devrait mettre tous les agents régionaux en présence, y compris les milieux scolaires, auxquels elle accorde le mandat de faire naître et d'entretenir le sentiment d'appartenance à la région. Elle enjoint ensuite les responsables de cet exercice de témoigner d'une véritable volonté d'écoute et d'ouverture toute spéciale pour les nouvelles

préoccupations que sont une économie plus diversifiée, moins monolythique, un développement plus harmonieux et plus respectueux de l'environnement.

3.4 La redéfinition des conseils régionaux

Le milieu municipal et l'UPA sont restés indifférents, ne commentant pas cette partie du "Choix des régions". De leur côté, les organismes parapublics ayant cru à tort que cette redéfinition les concernait, se sont montrés réticents. La Chambre de commerce exprime des réserves sur la place, qu'elle croit prépondérante, faite aux conseils régionaux dans le développement régional, parce que ces derniers sont inféodés aux subventions de l'État, prétend-elle.

Quant aux conseils régionaux eux-mêmes, ils ont eu une réaction d'autodéfense. À l'hypothèse de leur disparition, ils réagissent par une fin de non-recevoir: "pas question..." En discussion, ils précisent que quoiqu'il advienne, ils doivent garder leur statut actuel, incluant le membership qu'ils ont mis des années à constituer. Ils veulent garder le financement actuel, provenant de leur ministère correspondant, mais demandent que ces budgets soient augmentés. Augmentation qui serait nécessaire pour couvrir Chibougamau-Chapais notamment.

Le CRL, de son côté, reçoit très mal la révision qui est en cours au MLCP du financement des CRL de tout le Québec. Elle prend le ministre Gendron à témoin que cette nouvelle politique sera préjudiciable à la région du Saguenay - Lac Saint-Jean.

Il ressort des discussions avec le Ministre et du contenu des avis écrits que les conseils régionaux accueilleraient avec enthousiasme des budgets de développement s'ajoutant à leurs crédits de fonctionnement. Ils se disent ouverts même à discuter de concert avec d'autres intervenants de la distribution régionale de ces budgets.

Une proposition nouvelle a d'ailleurs été présentée par la SNQ régionale, sur le même sujet. Celle-ci propose que les CR dépassent le stade consultatif traditionnel et qu'on leur confie des études sectorielles approfondies, faisant jouer à ces derniers le rôle de consultants pour le CRCI, ce qui permettrait à la région de faire des choix mieux éclairés.

4. L'ACTION GOUVERNEMENTALE

4.1 L'ODRQ

Les intervenants n'ont pas vraiment fait de différence entre l'OPDQ et L'ODRQ, sauf que l'accroissement du pouvoir ministériel en région fait un peu peur à Jonquière, tandis que la BCP y voit une structure d'autorité superflue qui menace son budget.

Tandis que l'UPA raconte qu'elle s'entend mieux avec l'OPDQ qu'avec son propre ministère sectoriel, d'autres craignent de perdre la filiation qu'ils ont avec leur ministère-parrain (la CFP, par exemple et le MMSR). Lors des échanges publics, il se sont dits rassurés de voir que le Ministre de l'OPDQ ne serait pas le seul interlocuteur gouvernemental en région.

Selon la Chambre de commerce, le mandat de l'ODRQ devrait consister à contrer les attitudes centralisatrices de l'appareil gouvernemental. Il faut, dit-elle, inculquer à ceux qui travaillent dans les bureaux régionaux une foi profonde dans le développement régional.

Et le Conseil de la culture, de son côté, doute de la réussite du mandat de coordonner l'activité gouvernementale en région, disant qu'il y a trop de cloisonnements, trop de guerres de pouvoir entre le central et les régions.

4.2 Régionalisation des actions gouvernementales

Alors que les conseils régionaux se sont montrés généralement satisfaits des relations qu'ils entretiennent avec leur ministère respectif, certains d'entre eux réclament une plus grande concertation interministérielle comme moyen de rentabiliser la régionalisation.

Selon la SNQ, toute régionalisation doit se traduire par une déconcentration accrue, assortie des budgets correspondants.

L'UPA, mécontente de ses récentes relations avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, estime que la concertation suggérée dans "Le Choix des régions" aurait dû s'adresser d'abord aux ministères du gouvernement.

4.3 Les programmes de développement

Trois commentaires sur le développement ont été exprimés par des intervenants en relation indirecte avec le thème ici suggéré.

L'UPA affirme d'abord que les programmes gouvernementaux devraient être en accord avec la spécificité des régions et ne plus être soumis à des normes nationales uniformes.

La Chambre de commerce voit dans la transformation accrue de l'aluminium un secteur d'excellence pour la région, via l'entreprise privée.

La SNQ et le Comité d'environnement de Chicoutimi promeuvent l'éco-développement, basé notamment sur les petits ensembles et non plus sur les méga-projets. D'autant plus maintenant que l'environnement est créateur d'emplois: 350 au moins dans la région selon une étude récente. Cette notion d'éco-développement correspond à une certaine vague de fond dans la région 02.

4.4 Les outils financiers

Ce sont les milieux d'affaires qui ont réagi à cette question, les autres n'ayant pas abordé le thème.

La Chambre de commerce écrit que le développement régional exige des budgets pouvant créer des structures industrielles diversifiées et non plus seulement axées sur l'exploitation primaire des ressources.

Les commissaires industriels, de leur côté, semblent inquiets de voir que des budgets importants (FIR...) seraient gérés par le CRCI et pensent que la définition des priorités ne sera pas facile.

L'UPA relate pour sa part l'expérience fructueuse qu'elle a vécue lors du deuxième plan agro-alimentaire, réalisé grâce au FDR.

La SNQ suggère quant à elle que les multinationales soient invitées à contribuer au FIR.

CONCLUSION

En conséquence, nous pouvons conclure que la consultation ministérielle sur "Le Choix des régions" a connu un bon succès dans la région. Malgré une sollicitation importante de plusieurs dossiers consécutifs, voire simultanés, les principaux agents du développement régional ont accueilli le document, en ont fait une lecture et y ont réagi.

Car il s'agit bien de réactions des intervenants et non de commentaires détaillés ou de suggestions nouvelles. Les échanges avec le ministre ont d'ailleurs permis d'enrichir le point de vue des participants, des nombreuses précisions ayant été fournies de part et d'autre. Pour plusieurs, les audiences ont été le point de départ d'une nouvelle réflexion sur le développement régional, la concertation intersectorielle régionale et l'importance de prévoir, dès que possible, des moyens appropriés de mise en oeuvre.

Le monde municipal se distingue des autres intervenants par sa plus grande intransigeance. En accord avec ses instances supérieures, il a même parfois refusé de discuter, de sorte qu'il est difficile de distinguer ce qui est une attitude ponctuelle de ce qui serait une position formelle de principe. En conséquence, les audiences n'auront pas vraiment permis de connaître la position des principales villes de la région face au concept de concertation, leur intérêt pour la notion de région ou leur volonté de participer à un dialogue avec les autres agents extra-municipaux du développement.

Les autres intervenants se distinguent au contraire par leur ouverture à la concertation; ils font plus volontiers l'exercice d'y réfléchir et d'en discuter. Cette ouverture est toutefois inégale; ainsi il semble facile pour le CRL de collaborer avec les MRC, alors que les commissariats industriels urbains se montrent réticents à élargir leur cadre jusque dans les milieux ruraux voisins.

Sur le principe d'une plus grande participation des régionaux dans le développement de leur petite patrie, l'unanimité de la région ne surprend personne. Le diagnostic, écrit dans "Le Choix des régions", colle très bien à la réaliaté historique du Saguenay - Lac-Saint-Jean.

L'accord est général sur les objectifs soumis à la consultation, mais des réticences se manifestent à tout encadrement par l'État des dynamismes régionaux ou des organismes qui les regroupent.

Sur la MRC, les réticences viennent en bonne partie du fait que ces organismes sont encore jeunes et que les membres n'ont pas encore eu le temps de se résigner au mariage de raison imposé par décret, trois MRC sur quatre ayant été décrétées dans cette région.

Les conseils régionaux sont nombreux, bien enracinés, et prennent une place grandissante. Ils ont donc réagi vivement à leur remise en question, demandant non seulement de ne pas perdre leur identifé, mais aussi de pouvoir jouer un rôle accru dans le développement.

Le territoire de la région ne semble pas poser de problème aux intervenants. La seule frontière fragile demeure celle qui retient Chibougamau-Chapais à la région 02; alors que certains y tiennent mordicus, d'autres y posent des conditions. Les principaux concernés, qui avaient choisi la région 02 plusieurs fois auparavant, ont demandé le divorce pour la première fois lors de cette consultation. Il s'agit là de faits nouveaux dans le dossier des limites territoriales.

Sur le CRCI, la région dit oui au principe et le prend comme un fait à venir, mais sur les modalités, c'est l'unanimité contre. La région réclame donc que le CRCI soit conçu dans la région, par la région, faisant de cette marge de manoeuvre un prérequis nécessaire.

Plusieurs organismes souhaitent s'associer à leurs partenaires gouvernementaux pour développer la région. Ils proposent de pouvoir signer des

contrats et sont disposées à assumer des responsabilités réelles. L'intervention gouvernementale est bien accueillie, quant elle passe par le canal voulu par le milieu. L'État doit supporter la région et non pas l'encadrer.

Sur la scène régionale, en somme, les acteurs disent qu'ils sont contents d'avoir enfin un bon texte à se mettre sous la main, mais ils demandent du temps pour étudier davantage le scénario. Les personnages réclament de pouvoir jouer leur rôle et ils exigent de participer à la mise en scène.

En d'autres termes, et pour globaliser le résultat de ces audiences régionales, on peut résumer ainsi la position des intervenants:

a) Un fort consensus a été exprimé sur les principes et les objectifs du "Choix des régions". Même chose sur la problématique générale et le rôle des dynamismes locaux.

   Consensus évident sur l'importance du schéma pour la MRC et sur le rôle de cette dernière comme agent de développement, ce dernier point étant considéré comme un fait acquis, qu'on soit d'accord ou non.

   Intérêt général (consensus) sur les contrats de développement. Tous ceux qui en parlent veulent en signer.

   Consensus ou silence approbateur sur les limites de la région, sauf la tentative de divorce de Chibougamau-Chapais.

   Consensus sur le principe de la décentralisation et ses objectifs.

b) Il y a accord mitigé sur l'opportunité de la réforme, sur la globalité du concept de développement, le rôle de l'État et le réalisme de la concertation, cette dernière étant prise pour une vertu.

   Réserves sur le rôle de la MRC dans les contrats de développement et sur l'harmonisation des territoires.

Réserves assez fortes des villes sur la structure et le territoire des Sociétés de développement économique proposées.

Nombreux accrochages sur la composition du CRCI, dans le cas où il serait imposé.

c) Un désaccord assez profond ressort enfin des positions et discussions sur les points suivants:

- décentralisation directe vers les MRC;
- création d'un CRCI uniforme et imposé par Québec;
- remise en question du statut des conseils régionaux.

Les thèmes qui ne ressortent pas ici ont été tout bonnement négligés par une majorité d'intervenants.

contrats et sont disposés à assumer des responsabilités réelles. L'intervention gouvernementale est bien accueillie, quant elle passe par le canal voulu par le milieu. L'État doit supporter la région et non pas l'encadrer.

Sur la scène régionale, en somme, les acteurs disent qu'ils sont contents d'avoir enfin un bon texte à se mettre sous la main, mais ils demandent du temps pour étudier davantage le scénario. Les personnages réclament de pouvoir jouer leur rôle et ils exigent de participer à la mise en scène.

En d'autres termes, et pour globaliser le résultat de ces audiences régionales, on peut résumer ainsi la position des intervenants:

a) Un fort consensus a été exprimé sur les principes et les objectifs du "Choix des régions". Même chose sur la problématique générale et le rôle des dynamismes locaux.

   Consensus évident sur l'importance du schéma pour la MRC et sur le rôle de cette dernière comme agent de développement, ce dernier point étant considéré comme un fait acquis, qu'on soit d'accord ou non.

   Intérêt général (consensus) sur les contrats de développement. Tous ceux qui en parlent veulent en signer.

   Consensus ou silence approbateur sur les limites de la région, sauf la tentative de divorce de Chibougamau-Chapais.

   Consensus sur le principe de la décentralisation et ses objectifs.

b) Il y a accord mitigé sur l'opportunité de la réforme, sur la globalité du concept de développement, le rôle de l'État et le réalisme de la concertation, cette dernière étant prise pour une vertu.

   Réserves sur le rôle de la MRC dans les contrats de développement et sur l'harmonisation des territoires.

Réserves assez fortes des villes sur la structure et le territoire des Sociétés de développement économique proposées.

Nombreux accrochages sur la composition du CRCI, dans le cas où il serait imposé.

c) Un désaccord assez profond ressort enfin des positions et discussions sur les points suivants:

- décentralisation directe vers les MRC;
- création d'un CRCI uniforme et imposé par Québec;
- remise en question du statut des conseils régionaux.

Les thèmes qui ne ressortent pas ici ont été tout bonnement négligés par une majorité d'intervenants.

LISTE DES SIGLES

ARCI	Association régionale des commissaires industriels
ATR	Association touristique régionale
BCP	Bibliothèque centrale de prêt
CEC	Comité d'environnement de Chicoutimi
CFP	Commission de formation professionnelle
CR	Conseil(s) régional(aux)
CRC	Conseil régional de la culture
CRCI	Conseil régional de concertation et d'intervention
CRD	Conseil régional de développement
CRL	Conseil régional des loisirs
FDR	Fonds de développement régional
FIR	Fonds d'intervention régional
MBJ	Municipalité de la Baie-James
MLCP	Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
MMSR	Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu
MRC	Municipalité régionale de comté
ODRQ	Office de développement régional du Québec
OPDQ	Office de planification et de développement du Québec
SDE	Société de développement économique
SNQ	Société nationale des Québécois
UMQ	Union des municipalités du Québec
UMRCQ	Union des municipalités régionales de comté du Québec
UPA	Union des producteurs agricoles